

A l'attention des élèves et des parents d'élèves de 3^{ème} Générale

ATTENTION : cette note datant du 12 octobre 2015 a été modifiée par le conseil pédagogique réuni le 28 avril 2016. Les modifications sont surlignées en jaune fluo.

Objet : épreuve orale d'Histoire des Arts (DNB 2016)

Mesdemoiselles, Mesdames, Messieurs,

Les élèves de 3^{ème} Générale doivent passer un examen en vue de l'obtention du Diplôme National du Brevet (DNB). En plus de la prise en compte des notes de contrôle continu et l'obligation de valider le palier 3 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, **les élèves passeront le vendredi 3 juin 2016 une épreuve orale d'Histoire des Arts puis les jeudi 23 et vendredi 24 juin 2016** quatre épreuves écrites (2 en Français, 1 en Mathématiques et 1 en Histoire-Géographie-Enseignement Civique et Moral).

Cette note a pour objet de vous présenter le programme, les modalités de préparation et de déroulement ainsi que le calendrier de l'épreuve d'Histoire des Arts retenus par l'équipe pédagogique.

1- PROGRAMME ET MODALITES DE PREPARATION :

Chaque candidat **tirera au sort** le jour de l'épreuve orale un objet d'étude qu'il aura travaillé selon la liste suivante :

	Titre de l'objet d'étude	Problématique
1	Utopies et contre-utopies	Comment et pourquoi un artiste imagine-t-il une société idéale ? Quel est le pouvoir de l'art dans la création d'une société idéale ?
2	Les murs	Pourquoi l'artiste va-t-il utiliser un mur comme support à son art ? (mémoire, dénonciation, opposition, contestation...)
3	Art et mémoire	Comment l'œuvre d'art peut-elle se mettre au service de la mémoire ? (la déportation, le devoir de mémoire)
4	Art et opinions	Comment les artistes critiquent-ils la société, le pouvoir dans lesquels ils évoluent ? (caricature, burlesque, texte engagé, détournement...)
5	Réécriture de mythes	Pourquoi et comment les artistes contemporains s'inspirent-ils et réinterprètent-ils les mythes antiques ?

Chaque objet d'étude sera traité par plusieurs professeurs en cours d'année. Ainsi plusieurs œuvres seront étudiées dans chacun des 5 objets d'étude.

Le candidat :

- doit préalablement **choisir une œuvre majeure pour 3 des 5 objets d'étude** sur laquelle portera son exposé oral. **Il n'aura pas à préparer les deux autres objets d'étude.**
- a la possibilité de constituer un dossier personnel écrit et/ou numérique qui servira de support à son exposé.

- présente l'oral seul. Toutefois, un binôme peut être accepté à condition que le projet soit clairement présenté et justifié au préalable auprès du professeur principal qui le validera ou non.
- peut soumettre à la validation d'un de ses professeurs une œuvre de son choix en lien avec l'un des 5 objets d'étude.

2- DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

Chaque candidat **tire au sort** le jour de l'épreuve orale **un des 3 objets d'étude retenus** (cf.1)

L'épreuve orale dure 15 minutes. Elle comporte trois parties :

- 7 minutes (environ) de présentation de l'œuvre,
- 7 minutes (environ) de temps d'échange avec le jury qui interrogera l'élève sur l'œuvre présentée. Le candidat devra également savoir faire le lien avec au-moins une autre œuvre et la problématique de l'objet d'étude tiré au sort,
- 1 minute (environ) de délibération du jury.

Si l'élève présente un dossier personnel papier ou numérique, il ne devra en aucun cas faire la lecture de ce texte devant le jury. En revanche, un « aide-mémoire » est autorisé.

Le candidat doit prévoir d'apporter pour le jury **un exemplaire des 3 œuvres choisies** (sur clé USB, photocopies...).

Pour les binômes, chaque candidat aura 5 minutes d'exposé individuel ; la durée de l'oral sera alors portée à 20 minutes.

Les tableaux de synthèse récapitulant les œuvres proposées par les professeurs de chaque classe, une fiche méthodologique d'analyse d'une œuvre ainsi que la grille d'évaluation utilisée le jour de l'épreuve sont à la disposition des élèves sur le site internet du collège* et ont été diffusés aux élèves via Pronote fin novembre.

** Adresse : http://webetab.ac-bordeaux.fr/t3_0331669k/*

3- CALENDRIER :

- La date limite d'étude des œuvres en classe est fixée au **vendredi 20 mai 2016**.
- **Les candidats devront impérativement indiquer à leur professeur principal la liste des 3 œuvres choisies correspondant aux 3 objets d'étude retenus au plus tard avant le 25 mai 2016** (un document leur sera remis à cet effet début mai afin d'être complété en classe).
- **L'épreuve aura lieu le 3 juin 2016**. Une convocation officielle sera adressée à chaque élève.

L'équipe pédagogique du collège reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement

Le Principal,
Gilles THOLLARD